



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	28/03/2014 à 19h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2014-03
Etat du document	validé

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Eric Debosque Bertrand Pointier Silvie Szczuka Benjamin Dubois Viviane Cendra Laure Medot	Dominique van Zuilen Antoine Ferté Francis Hutin Marc Guérin Christine Franse Nathalie Faccioli Nadège Boin
Absents excusés	-	
Absents	-	
Procuration	-	
Secrétaire de séance	Benjamin DUBOIS	
Début de la séance	19 h 00	
Fin de la séance	20 h 15	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	15
Conseillers votants :	15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

Date d'affichage : 24 mars 2014

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du lundi 24 février 2014, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le dimanche 2 mars 2014 dans les conditions prévues à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 24 mars 2014, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance d'installation pour le vendredi 28 mars 2014 à 19h00, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance d'installation, le vendredi 28 mars 2014 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

1 – Renouveau des élus

- 11 – Election de la municipalité
- 12 – Election des délégués communautaires

2 – Vie municipale

- 21 – Charte de l'élus local
- 22 – Délégation du conseil municipal au Maire

3 – Divers

- 31 – DIA, Décisions prises dans le cadre des délégations
- 32 – Tour de table / Questions diverses

1 – RENOUELEMENT DES ELUS

11 – Election de la municipalité

111 – Election du Maire – 2014-043

Monsieur Nicolas REBEROT, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 23 mars dernier.

Monsieur Nicolas REBEROT, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014. Il demande aux conseillers qui étaient élus au précédent mandat d'approuver le compte rendu de séance du 24 février 2014, celui-ci est ainsi approuvé.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Nicolas REBEROT après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant de Maire de Ressons le Long cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Nadège BOIN, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Nadège BOIN prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Nadège BOIN propose de désigner Benjamin DUBOIS benjamin du Conseil Municipal comme secrétaire.

Benjamin DUBOIS est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Nadège BOIN dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Nadège BOIN doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Nadège BOIN sollicite deux volontaires comme assesseurs : Laure MEDOT et Marie-Dominique LAJOIE van ZUILEN acceptent de constituer le bureau.

Nadège BOIN demande alors s'il y a des candidats.

Nicolas REBEROT propose sa candidature.

Nadège BOIN enregistre la candidature de Nicolas REBEROT et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne à l'exception de Nicolas REBEROT qui ne prend pas part au vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Nadège BOIN proclame les résultats :

- * nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- * nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- * suffrages exprimés : 14
- * majorité requise : 8

A obtenu Nicolas REBEROT : 14 voix

Nicolas REBEROT ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Nicolas REBEROT prend la présidence et remercie l'assemblée.

112 – Désignation du nombre des Adjoints au Maire – 2014-044

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à quatre

113 – Election des Adjoints au Maire – 2014-045

M. Eric DEBOSQUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.
M. Bertrand POINTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.
Mme Marie Dominique LAJOIE van ZUILEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjoint au maire.
M. Marc GUERIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au maire

114 – Tableau du conseil municipal – 2014-046

Fonction (1)	Qualité (M. ou Mme)	Nom et prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	REBEROT Nicolas	18/09/1978	23/3/2014	321
1er Adjoint	M.	DEBOSQUE Eric	04/09/1955	23/3/2014	324
2ème Adjoint	M.	POINTIER Bertrand	11/01/1958	23/3/2014	318
3ème Adjoint	Mme	LAJOIE van ZUILEN Marie-Dominique	12/10/1955	23/3/2014	319
4ème Adjoint	M.	GUERIN Marc	11/09/1949	23/3/2014	312
Conseiller municipal	Mme	LUCOT Patricia	26/12/1956	23/3/2014	330
Conseiller municipal	M.	HUTIN Francis	08/09/1948	23/3/2014	328
Conseiller municipal	Mme	CENDRA Viviane	14/12/1949	23/3/2014	327
Conseiller municipal	Mme	SZCZUKA Silvie	25/08/1966	23/3/2014	327
Conseiller municipal	Mme	FACCIOLI Nathalie	01/01/1966	23/3/2014	327
Conseiller municipal	Mme	MEDOT Laure	25/03/1979	23/3/2014	327
Conseiller municipal	Mme	BOIN Nadège	25/06/1946	23/3/2014	325
Conseiller municipal	Mme	FRANSE Christine	21/08/1962	23/3/2014	325
Conseiller municipal	M.	DUBOIS Benjamin	05/10/1983	23/3/2014	324
Conseiller municipal	M.	FERTE Antoine	26/08/1947	23/3/2014	321

12 – Election des délégués communautaires

CCPVA 2014-047

Suite à l'établissement du tableau du conseil municipal, les délégués au conseil communautaire sont les suivants :

Nicolas REBEROT

Eric DEBOSQUE

AUTRES REPRESENTATIONS

- 1) Syndicat des eaux de la région de Vic sur Aisne 2014-048 :
 - M. Nicolas REBEROT – titulaire
 - M. Benjamin DUBOIS – titulaire
 - M. Marc GUERIN – suppléant
 - M. Antoine FERTE – suppléant
- 2) Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA) 2014-049 :
 - M. Francis HUTIN - titulaire
 - Mme. Dominique van ZUILEN – titulaire
 - M. Antoine FERTE – suppléant
- 3) SIVOM de la Basse Vallée de l'Aisne 2014-050 :
 - Mme. Marie-Dominique LAJOIE van ZUILEN – titulaire
 - M. Bertrand POINTIER – titulaire
 - Mme Nathalie FACCIOLI – titulaire
 - Mme Laure MEDOT – suppléant
 - M. Antoine FERTE – suppléant
 - Mme Viviane CENDRA – suppléant
- 4) SIVOS Montigny-Lengrain / Ressons-le-Long 2014-051 :
 - M. Nicolas REBEROT – titulaire
 - M. Marc GUERIN – titulaire
 - Mme Patricia LUCOT – titulaire
 - Mme Silvie SZCZUKA – suppléante
- 5) Syndicat Intercommunal pour la gestion du CES de Vic sur Aisne 2014-052 :
 - M. Antoine FERTE – titulaire
 - Mme. Christine FRANSE – titulaire
- 6) Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Rû de Retz 2014-053 :
 - M. Antoine FERTE – titulaire
 - Mme Nadège BOIN – titulaire
 - M. Marc GUERIN – suppléant
- 7) SEPOAS 2014-054
 - M. Francis HUTIN – titulaire
 - M. Eric DEBOSQUE – suppléant
- 8) CORRESPONDANT DEFENSE 2014-055 :
 - M. Benjamin DUBOIS

Objet : Fixation du nombre de membres du CCAS - n° 2014-056

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à dix le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Objet : Désignation des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. - n° 2014-057

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Patricia LUCOT

Silvie SZCZUKA

Christine FRANSE

Viviane CENDRE

Nathalie FACCIOLLI

2 – VIE MUNICIPALE

21 – Charte de l'élu local – 2014-058

Le Maire rappelle qu'après le Sénat le 29 janvier 2013, l'Assemblée nationale a adopté, le 18 décembre 2013, la proposition de loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Une charte de l'élu local est instituée. Elle rappelle, en 12 points, les grands principes déontologiques à respecter dans l'exercice du mandat. Cette charte est lue lors de la première réunion du conseil municipal par le maire immédiatement après son élection.

22 – Délégation au Maire

222 – Délégation générale au Maire – 2014-059

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut déléguer au Maire tout ou partie de ses attributions.

Les délégations sont personnelles au Maire qui ne peut les subdéléguer, sauf décision spécifique du conseil. Elles sont accordées pour la durée du mandat.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

221 – Délégation au Maire pour ester en justice – 2014-060

Dans un but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, le pouvoir d'ester en justice vient d'être délégué au Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et il convient maintenant d'en préciser les conditions.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

3 – DIVERS

31 – DIA, décisions prises dans le cadre de la délégation

311 – DIA – 2014-061

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

312 – Décisions prises dans le cadre des délégations consenties – 2014-062

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2014-038 du 28/02/2014 : Concession de terrain dans le cimetière communal.
- B) Décision n°2014-040 du 11/03/2014 : Décision sur DIA.
- C) Décision n°2014-041 du 16/03/2014 : Décision sur DIA.
- D) Décision n°2014-042 du 17/03/2014 : Décision : montant rectifié RODP France Telecom / Orange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,

Nicolas REBEROT